

Monsieur le Directeur de l'UCANSS
Monsieur le Président du COMEX
6 rue Elsa TRIOLET
93100 MONTREUIL

Pantin, le 10 septembre 2019.

- A.F.P.A.
- PÔLE EMPLOI
- MISSIONS LOCALES
- MUTUALITÉ
- PRÉVOYANCE
- RETRAITE
- SÉCURITÉ SOCIALE
- RÉGIE DE QUARTIER
- ATELIERS CHANTIERS INSERTION

Monsieur le Directeur de l'UCANSS

Monsieur le Président du COMEX

La CFTC souhaite alerter le Comex et la Direction de l'Ucanss sur la dégradation continue du climat social dans notre Institution.

Cette situation est due à plusieurs facteurs :

- un accroissement des missions sans bénéficier des effectifs suffisants. Bien au contraire, les organismes sont contraints par les directives de la COG de restituer des postes et ce, en amont de l'intégration de nos collègues SSI ;
- une politique salariale de plus en plus restrictive : RMPP à 1.70% ne permettant pas aux Directions d'organismes de négocier avec les partenaires sociaux une véritable politique de gestion des emplois et des compétences.

Un manque de reconnaissance des efforts des employés et cadres de l'institution, avec des attributions de points de compétences pour 20% et des parcours professionnels à hauteur de 5%, ce qui est le niveau le plus bas, en termes d'attributions.

- des dysfonctionnements informatiques de plus en plus nombreux (exemple DSN et 3 en 1 pour les professionnels de santé, des baisses de qualité de service aux assurés, comme par exemple l'absence de communication pour les assurés).

Les salariés de notre Institution sont très inquiets de cette situation et s'interrogent sur leur avenir.

Nous n'évoquerons pas les conditions de travail de plus en plus difficiles, pour l'ensemble des réseaux.

Pour la CFTC, la négociation classification doit déboucher sur de réelles perspectives pour tous les salariés (Employés et Cadres) :

- une mesure générale par la revalorisation de la valeur du point ;
- la valorisation des actions de tutorat, du management, des expertises ;
- le maintien du niveau de cadre tel que défini dans la Convention Collective ;
- la mise en œuvre d'une véritable GPEC avec la création de parcours professionnels pour chaque niveau d'emploi (un premier niveau puis progression au sein de l'emploi) ;

→ le desserrement des différentes plages d'évolution salariale (passage des points d'expérience annuels à 4 et réouverture de la plage jusqu'à 100 points, augmentation des pas de compétence) ;

→ le rééquilibrage du nombre de niveaux (valorisation des métiers techniques et maintien d'un statut cadre pour les 5A actuels).

Pour réussir ce challenge, il est impératif que l'Ucanss et l'État débloquent une enveloppe spécifique et que les organismes locaux puissent avoir les coudées franches sans contrainte RMPP (pour rappel, enveloppe de 30 millions pour Pôle Emploi).

- A.F.P.A.
- PÔLE EMPLOI
- MISSIONS LOCALES
- MUTUALITÉ
- PRÉVOYANCE
- RETRAITE
- SÉCURITÉ SOCIALE
- RÉGIE DE QUARTIER
- ATELIERS CHANTIERS INSERTION

La CFTC PSE constate chaque jour les mécontentements des personnels de notre institution, mécontentements manifestés fortement en cours d'année 2019, par de nombreux mouvements de grève, très suivis, mais qui visiblement n'ont pas suffisamment alerté vos services et la tutelle, même si cela a eu pour effet un nouvel agenda pour la classification.

Souhaitant recevoir écoute et attention à ces propositions de la part de la direction de l'UCANSS ainsi que celles des directeurs des branche maladie, famille, vieillesse et recouvrement par la voie du COMEX,

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations.

Cyril CHABANIER,

Président de la Fédération PSE CFTC.

